Cyberharcèlement : prison avec sursis requise contre Idriss Sihamedi, le fondateur de BarakaCity

13/02/2021 à 0h49



Relaxé dans un procès l'opposant à Zineb El Razhoui, Idriss Sihamedi est désormais jugé pour sa campagne de diffamation à l'encontre de la chroniqueuse Zohra Bitan.

Une peine de prison avec sursis a été requise vendredi 12 février contre Idriss Sihamedi, fondateur de l'ONG musulmane BarakaCity récemment dissoute par le gouvernement, jugé à Evry (Essonne) pour avoir harcelé en ligne une chroniqueuse de la radio RMC et ses enfants.

Le parquet a requis huit à **dix mois de prison avec sursis** à l'encontre du prévenu qui avait reconnu devant les enquêteurs avoir envoyé 133 tweets en septembre, mettant en cause Zohra Bitan. Le fondateur de BarakaCity accusait la journaliste de «*déverser sa haine sur les femmes musulmanes*».

Le 11 septembre, BFM avait publié la vidéo d'une étudiante en hijab dispensant des conseils de cuisine. La chroniqueuse avait réagi en déclarant publiquement que ce choix de porter le voile correspondait «*à une idéologie d'où découlent d'innombrables inégalités femmes-hommes*». Sur Twitter, Idriss Sihamedi avait alors interpellé la chroniqueuse et ses deux

fils à propos de supposées infractions pénales, sur le mode interrogatif – vols à l'étalage, détention illégale d'armes et grand banditisme, production de fausses fiches de paie, fraude fiscale – en poussant la communauté Twitter à demander des explications, via le hashtag BalanceZohraBitan. Le prévenu avait également publié une photographie de la boîte aux lettres de la famille ainsi qu'un courrier en recommandé volé.

Le procureur a fustigé une logique «*d'intimidation*», en évoquant des «*propos diffamatoires*» et le «*caractère répété et dégradant*» des faits. […]

Le Figaro